

Allocation touristique de 750 euros : le ministère des Finances dément un retour à l'ancien système

Aucune révision des modalités d'octroi de l'allocation touristique n'est pas prévue. Le ministère des Finances a formellement démenti, ce mercredi 5 août, les informations diffusées sur plusieurs pages des réseaux sociaux faisant état d'une prétendue révision des nouvelles modalités de l'allocation touristique de 750 euros et d'un retour à l'ancien dispositif.

Dans un communiqué officiel, le département ministériel affirme que le document largement partagé sur Internet est **un faux** et qu'il **n'a jamais été émis par ses services**.

La fausse note, présentée sous la forme d'un [communiqué officiel](#), prétendait que le ministère envisageait de revoir les nouvelles mesures relatives à l'allocation touristique après avoir pris en compte les réactions des citoyens, laissant entendre qu'un retour à l'ancien système restait possible.

Un document « falsifié » et « sans aucun fondement »

Le ministère des Finances précise que cette prétendue note est **une « document falsifié » qui ne repose sur aucun fondement** et n'émane d'aucune de ses structures.

Il rappelle que l'ensemble des communiqués, décisions et informations officielles relevant de ses compétences sont publiés exclusivement sur ses canaux de communication officiels.

Le département ministériel appelle ainsi les citoyens, les médias et les utilisateurs des réseaux sociaux à faire preuve de vigilance et à ne pas relayer des documents non authentifiés ou des informations provenant de sources non officielles.

Un dispositif adopté le 12 juillet 2026

Ce démenti intervient dans un contexte où les nouvelles modalités de l'allocation touristique continuent de susciter un vif intérêt.

Lors du **Conseil des ministres du 12 juillet 2026**, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a validé un [nouveau dispositif](#) prévoyant que **l'allocation touristique de 750 euros soit versée sur un compte bancaire en euros ouvert au nom du bénéficiaire**, avec une **carte de paiement internationale obligatoire** pour utiliser cette somme à l'étranger. Ce mécanisme remplace le versement en espèces qui avait été envisagé lors des premières annonces.

Depuis cette décision, les banques algériennes ont engagé la mise en œuvre du dispositif en lançant progressivement la délivrance de cartes internationales aux clients remplissant les conditions fixées par les autorités.

Face à la circulation de ce faux communiqué, le ministère des Finances indique qu'il se réserve le droit d'engager toutes les procédures judiciaires nécessaires contre les auteurs et les diffuseurs de documents falsifiés.

Selon le communiqué, la fabrication et la diffusion de tels faux documents sont de nature à induire l'opinion publique en erreur et à porter atteinte à la crédibilité des institutions de l'État.

Par conséquent, le ministère réaffirme que toute information relative à l'allocation touristique de 750 euros ou à toute autre mesure relevant de ses compétences doit être vérifiée auprès des sources officielles avant d'être relayée.